

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

ABONNEMENTS	1 an	6 mois	3 mois
	fr. 20	11	6
	36	19	10

SUISSE
 FRANCE, BELGIQUE
 ALLEMAGNE, AUTRICHE
 ITALIE, ESPAGNE
 ANGLETERRE, HOLLANDE
 ETATS-UNIS

Rédaction et Expédition
 BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

Le Campo-Santo, théâtre de controverse

La sécularisation des cimetières aura l'avantage inappréciable d'en faire des forums modernes de controverse à l'usage des protestants dissimulés, en attendant que le tour vienne d'envahir les églises mêmes. Dans les paroisses entièrement catholiques, il suffira de un ou deux de ces dispersés, pour que des prédicants de la race de celui des Moulins-Château-d'Ex s'accordent le malin plaisir de venir piétiner sur les tombes en vomissant leurs injures contre une confession qu'ils n'ont pas apprise à l'école à respecter.

Le noble sang de Luther se trouve de temps à autre dans la veine-porte d'un calviniste et alors, du mélange des humeurs, il en résulte, pour les délices du genre humain et l'agrément particulier des catholiques, une espèce qui, revêtue d'un caractère vénéré, s'attaque d'instinct aux saints, à saint Joseph surtout, à la sainte Vierge dont il fait sa proie favorite. On dit, il est vrai, ces à tout jamais infiniment respectables saints quelque peu intolérants dans le Campo-Santo dont ils ont la garde. Mais les protestants dissimulés n'y tiennent tant après leur mort que pour les insulter selon toutes les règles de leur théologie. Qu'est-ce que l'intolérance comparée à l'indécence, à l'impudence religieuse?

Nous doutons fort que la furibonde controverse de ce Monsieur le pasteur, en plein champ du repos à La Tour de Trême, lui ait valu une seule conversion à son aimable foi. A quoi bon tout ce bruit de foire théologique? Stérile, bien stérile mission, Monsieur l'apôtre, quand on est si malade et qu'on ne sait pas l'A B C de son métier.

Protestants et catholiques, en lisant la première épître de cet évangéliste ac-

riétaire publiée dans la Gazette de Lausanne, mais refusée par ceux auxquels elle était adressée, ont pu être édifiés sur les aménités sorties de cette bouche de vérité; vraiment, il n'y a qu'une excuse à faire aux habitants de La Tour de Trême, à savoir que nous autres protestants nous sommes autant divisés, sur le chapitre du savoir vivre, du respect et de la simple charité évangélique, qu'en matière de dogmes et de doctrines. C'est notre péché originel.

Toujours est-il que l'héroïsme fanfaron déployé en plein pays catholique, lorsqu'il ne risquait rien pour ses os, nous voudrions pouvoir l'admirer dans les pagodes des Hindous, dans les mosquées musulmanes, où il trouverait suffisamment d'idoles à briser, de superstitions à étouffer, il est vrai au risque de sa peau.

Quand on brûle d'un tel feu sacré aux Moulins-Château-d'Ex, noblesse oblige de courir bien loin comme saint Paul au-devant des tempêtes, des périls, de la mort, quand ce ne serait que pour conquérir une seule âme papiste à sa Bible. Il n'est pas digne d'Apollos de cueillir si confortablement ses lauriers dans les vertes prairies de la Gruyère sans rien trouver à mettre dans son herbier.

Pour bien comprendre le rôle qu'a voulu jouer l'ardent balayeur du temple, les catholiques de La Tour de Trême ont dû se dire que ce n'est pas pour le mort, ni pour la famille du défunt, ni même pour le divin Sauveur qu'on a donné le scandale aux Juifs, aux Grecs et à toute l'Eglise, mais bien pour soi et sa vaine gloire. Monsieur le dit pasteur n'est pas de la race des Lacordaire qui priaient d'être sauvés de la tentation de la gloire. Que n'avait-il pas au moins son écharde dans la chair pour lui épargner les médisances de la langue et lui inspirer la dose nécessaire d'humilité, de charité

qu'il n'a pas su trouver dans le saint Paul de sa Bible.

Nous ne savons trop de quelle Bible se nourrit cette fleur d'évangéliste; mais les catholiques qui connaissent leur Bible depuis les temps de saint Jérôme ont quelque droit de l'inviter à étudier d'un peu près le vrai saint Paul dans sa première Epître aux Corinthiens, le chapitre III tout entier, intitulé dans ma vieille Bible calviniste: *Comment on doit bâtir sur Christ et non pas sur les ministres divisés entre eux.* Ils peuvent lui rappeler que là, d'un bout à l'autre de ce chapitre, Paul, entre autres choses directement adressées aux ministres de Dieu, parlant des prédicateurs légers, présomptueux, qui, dans l'exercice de leur ministère, se laissent séduire par l'amour des louanges, s'abandonnent à des pensées de vanité et à des sentiments de complaisance, dit qu'ils pourront être sauvés, mais après avoir été préalablement éprouvés par les flammes.

Tant pis pour l'Apollos de Château-d'Ex si ses exploits à La Tour de Trême lui valent plus tard le purgatoire qu'il n'aura certes pas volé. Si mon interprétation ne lui convient pas, je la lui donne cependant comme la mienne, de mon droit de protestant.

Charles PERRET.

Un correspondant de la Zurcher Post s'est aussi occupé dernièrement de cette question et il est arrivé à formuler les mêmes plaintes que moi, surtout en ce qui concerne la teneur de cette amône diplomatique ou administrative, qu'on daigne faire aux journalistes.

Dans son article, le correspondant de la Zurcher Post, a, comme de juste, reconnu l'empressement de M. le docteur Gysi, vice-chancelier de la Confédération, à faire tout son possible pour que les reporters soient mis au courant des arrêtés de l'autorité exécutive. Mais comme le dit la Zurcher Post, M. le docteur Gysi est soumis à la censure de M. le conseiller fédéral Welti, qui a soin que presque toujours les bagatelles les plus insignifiantes, telles qu'une ordonnance sur une seconde paire de pantalons pour une partie des troupes, ou l'introduction d'une nouvelle garniture en cuir pour les inexpressibles de nos dragons, soient consciencieusement et à temps portées à la connaissance de la presse suisse et étrangère, tandis que des arrêtés d'une réelle importance ou d'un grand intérêt restent soigneusement cachés dans les protocoles.

Le témoignage rendu par la Zurcher Post à l'empressement de l'honorable M. Gysi et ses réflexions sur la censure dont la presse est l'objet sont conformes à la vérité, et le Vaterland de Lucerne, aussi bien que la Liberté ont depuis longtemps eu l'occasion d'en citer des exemples très intéressants.

Mais je crois devoir signaler encore un inconvénient qui ne devrait pas exister: ce ne sont pas seulement nos bureaucrates les mieux placés et les mieux payés qui fournissent des correspondances à des journaux suisses, mais de simples huissiers profitent de ce qu'ils sont à la source des nouvelles officielles, autrement dit dans la chambre des huissiers, où les bulletins sont étalés, pour copier les premiers les nouvelles qui sont alors transmises à différents journaux, parmi lesquels on m'a cité la Nouvelle Gazette de Zurich.

A côté de ces irrégularités, Messieurs les huissiers se font encore les commissionnaires de certains reporters, qu'ils ont soin de

98 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES.

Feuilleton inédit

Le 13 octobre

MONTE-LIBRETTI. — ARTHUR GUILLEMIN. — LE SOUS-LIEUTENANT DE QUELEN.

la différence qu'apportent nécessairement les caractères et l'éducation.

ARTHUR GUILLEMIN

VOLONTAIRE PONTIFICAL

BLESSE A CASTELFIDARDO, TUÉ A MONTE-LIBRETTI

POUR LA CAUSE DU CHRIST

M. Arthur Guillemin, lieutenant de la cinquième compagnie du bataillon des zouaves pontificaux, commandait au combat de Monte-Libretti, où quatre-vingts hommes en attaquèrent douze cents et ne furent point vaincus. Il y trouva une mort glorieuse. Sept années auparavant il avait été emporté prisonnier et mourant au champ de bataille de Castelfidardo. Pour le louer, ceux qui l'ont connu, n'ont eu qu'à le peindre tel qu'il s'était toujours montré à tous les regards, doux, humble, vaillant et pieux, digne de son drapeau sacré, aspirant à ressaisir la palme qui avait une première fois, par la volonté de Dieu, glissé de ses mains. Je n'ai rien de nouveau à dire, et cependant je me permettrais d'ajouter mon hommage. Ce n'est pas pour sa gloire, la pourpre de son sang généreux surpasse toute parure; c'est pour ma consolation. J'ai quelque droit de m'arrêter devant sa tombe illustre et d'y verser mon cœur avant qu'elle soit tout à fait fermée. Il était mon ami, je pourrais presque dire mon enfant, car la distance même que l'âge mettait entre nous donnait ce caractère particu-

lier et plus tendre à notre affection. Je l'avais embrassé au départ. J'ai vu un enfant timide, étonné de la vigueur de sa résolution, embarrassé, et pour ainsi dire honteux d'offrir sa vie. Pénétré de respect pour ce courage si pur enveloppé de tant de candeur, je l'ai prié de rester en relation avec moi, et, depuis ce moment, nos cœurs ne se sont pas quittés. Je lisais dans son âme, il me l'ouvrait entièrement. Hélas! plus d'une fois, j'ai osé l'exhorter au sacrifice. Ce héros croyait toujours que son courage avait besoin d'appui; sa modestie demandait des conseils, lorsque toute sa vie était une admirable leçon; il allait au devoir avec la même énergie que d'autres trouvent à le conseiller, et il admirait ce conseil facile, sans s'estimer aucune-ment de l'avoir suivi. C'est ce trait de sa vertu que je veux surtout marquer avant de lui dire adieu.

Quelqu'un dernièrement faisait observer que le moindre volontaire de l'armée pontificale est supérieur aux serviteurs de la même cause qui se contentent d'écrire. Grâce à Dieu, pour ce qui me regarde, je n'attendais pas d'en être averti. Mon cher Guillemin tout seul, s'il l'avait fallu, m'aurait rendu ce service. Dès le premier jour, il fut devant mes yeux une frappante image de ce parfait dévouement qui est déjà une récompense plutôt qu'une grâce et une vertu. Il était dévoué absolument, avec la volonté affirmée de ne rien garder de lui-même pour lui-même, de se donner tout entier. Quoique ça pu étudier ce radieux phénomène de l'amour ne risque point de lui égaler les froids mouvements de la raison. Même aidée du secours d'en haut qui éclaire et soutient ses efforts, la raison ne sait qu'obéir et marcher avec len-

teur; l'amour devine, se dévoue, s'élançait et triomphe. Nous qui baisons les pieds des des prêtres missionnaires et qui recevons l'étreinte des soldats martyrs, nous savons donc très bien ce qu'ils sont et ce que nous sommes, et la qualité différente des vocations et des âmes, et le rang que tiennent nos œuvres avec nous. Toutefois ces prêtres et ces soldats sont nos frères consanguins, et ceux prétendraient rabattre en nous l'orgueil de la famille n'y parviendront pas.

Je dirai un mot de la vocation militaire de Guillemin. C'est l'histoire de presque toutes les autres vocations pour l'armée pontificale. Ses études terminées, n'ayant aucun goût pour les armes, il ne songeait qu'à se racheter du service et à faire choix d'une profession qui lui permit de gagner son pain et d'assister un jour ses parents. Il était intelligent, courageux, sans ambition; sa vie s'arrangeait toute seule pour le travail et pour la paix. Il entendit la voix du Vicaire de Jésus-Christ qui demandait secours. Pauvre, n'ayant rien à donner que lui-même, il résolut de partir. Ce ne fut point sans réflexion et sans angoisses. Ses parents pourraient avoir besoin de lui; il redoutait surtout les alarmes de leur tendresse, plus vives que celles de leurs intérêts, dont il savait que ces cœurs généreux feraient peu de compte. Il partit néanmoins, et ni un mot ni un soupir n'essayèrent de le détourner. La vraie race de la Croix est vivante; nos jours flétris de tant d'amoiindrissements ont du moins cela de bon qu'ils l'ont montrée aux autres et à elle-même. On l'a reconnue et elle s'est reconnue; elle donne des rejets à couper!

prévenir lorsque un bulletin ou un recours important est publié en dehors des jours ordinaires de ces communications, comme ce fut le cas dernièrement pour l'arrêté fédéral dans l'affaire de La Tour-de-Trême.

Il y aurait un moyen de couper court à ces abus; ce serait d'affecter un local spécial à la presse; tous les bulletins destinés à être communiqués au public y seraient déposés, et les reporters y viendraient travailler, sans être dérangés continuellement par les allées et venues et les conversations spirituelles de Messieurs les huissiers et des bureaucrates curieux, qui se donnent rendez-vous dans la chambre des huissiers.

Je traduis le vœu de plus d'un journaliste qui se plaint de l'état actuel des choses, mais qui n'ose pas en parler dans les journaux, parce que dans leur rédaction il y a peut-être quelque major ou colonel fédéral qui ne laisserait pas critiquer la manière de faire d'autorités qui ont le pouvoir de décréter les avancements militaires. Vous voyez que, même dans une administration républicaine, les petites causes produisent souvent de grands effets et *vice-versa*.

Berne, 9 avril.

La loi française du 16 mars 1880 concernant l'amnistie des déserteurs et insoumis de l'armée française de terre et de mer est communiquée aux gouvernements cantonaux avec invitation d'y rendre attentifs tous les Français séjournant sur leur territoire, qui sont dans le cas de pouvoir profiter de cette amnistie.

Les rapports de gestion des départements de justice et de police et des finances sont examinés et approuvés. Le rapport de gestion du Conseil fédéral pour 1879 est donc terminé et la Commission du conseil National, composée de MM. Rochonnet, Arnold, de Chastonay, Gaudy, Graf, Durrer, Karrer, Knüsel, Petitpierre, Ryniker et Stössel, se réunira le 26 courant à Berne, pour procéder à l'examen du rapport de gestion. (Les journaux annoncent que M. Graf est gravement malade à Liestal, Bâle-Campagne, ensuite d'une attaque d'apoplexie.)

Il est accordé au Département militaire un crédit extraordinaire de 3.000 fr. pour faire de nouveaux essais de tir avec l'arme à répétition. Le but de ces essais est de fixer la ligne de mire pour la portée ordinaire et extraordinaire, et pour constater si, en changeant la munition, on ne pourrait pas obtenir certaines améliorations réclamées sans avoir à changer l'arme elle-même.

Berne, le 9 avril.

Avant de vous entretenir des tractanda exceptionnellement intéressants du Conseil fédéral je crois devoir vous observer qu'il y avait aujourd'hui au Palais fédéral, et notamment dans les cercles des journalistes radicaux, des pleurs et des grincements de dents, parce que le tribunal des assises de Stabio avait fait expulser du banc de la presse le fameux pasteur Scartazzini, reporter de la *Nouvelle Gazette de Zurich*. Ce reporter, qui s'est signalé par la manière partielle et mensongère dont il rend compte dans son journal des débats de cette cause célèbre, aurait dit, il y a quelques jours, au correspondant du *Dovere* (organe radical tessinois), qu'il préférerait avoir affaire à Moretti (condamné à quelques mois de prison et assis sur la selette avec l'habit des détenus) plutôt qu'à ses juges. Le correspondant du *Dovere* n'a eu rien de plus pressé que de communiquer cette phrase insolente à son journal, qui s'est hâté de la reproduire; sur quoi MM. Castelli, procureur général, et Zennini, suppléant, ont demandé à M. Scartazzini une déclaration par écrit que M. Scartazzini a refusée. Là-dessus, M. Delsiro, président de la Chambre criminelle, a défendu au reporter du journal zuricois de siéger au banc de la presse pendant les séances des assises. M. Scartazzini et les autres reporters de la presse radicale se sont adressés aussitôt au Conseil fédéral qui s'est occupé aujourd'hui de cette affaire, et je m'empresse de vous communiquer la teneur du bulletin officiel, publié à 5 heures et demie du soir:

Le Conseil fédéral a répondu à M. Scartazzini, reporter de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, et aux autres représentants de la presse dans le procès de Stabio, ensuite de leur protestation contre la disposition du président de la Chambre criminelle, qui interdisait à M. Scartazzini l'entrée dans la salle des assises, ce qui suit:

« Si la plainte est portée contre la compétence de M. Delsiro, de prononcer une pareille disposition, la plainte doit être adressée à la Cour suprême du canton du Tessin.

« Si, par contre, cette plainte est formu-

lée parce que la disposition de M. Delsiro porte atteinte à la liberté de la presse, garantie par l'art. 55 de la Constitution fédérale, elle doit être adressée au Tribunal fédéral, suivant l'art. 59 de la loi fédérale du 27 juin 1874 sur l'organisation de la procédure pénale.

« Dans l'un et l'autre de ces deux cas, le Conseil fédéral n'est pas compétent pour trancher la question. »

Il est naturel que la presse radicale ne soit pas satisfaite de cette décision du Conseil fédéral, quoiqu'elle soit parfaitement régulière. Reste à savoir s'il n'aurait pas mieux valu éviter cet incident éclatant et de laisser fonctionner le chroniqueur mensonger jusqu'à la fin du procès, sauf à lui demander compte ensuite de ses imputations et de ses impostures; car jusqu'à présent le fameux pasteur a rendu plutôt service à la bonne cause par ses récits mensongers qui révèlent si clairement la tactique du parti radical.

CONFÉDÉRATION

On écrit de Berne à la *Gazette de Thurgovie* qu'il y a eu vers la fin de l'année dernière des pourparlers préalables entre le Conseil fédéral d'un côté et de l'autre l'entreprise Favre et l'administration du Gothard, en vue d'une mise éventuelle en exploitation du tunnel du Gothard avant l'achèvement des lignes d'accès, c'est-à-dire environ vers le 1^{er} octobre de cette année. Actuellement il se fait encore une enquête technique sur la question de savoir si cette exploitation préalable du grand tunnel pourrait être opérée en toute sécurité.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Le *Thunerblatt* raconte la récente histoire de chercheur de trésor que voici:

A une lieue environ du village de Frutigen demeure un père de famille qui, par des spéculations aventureuses et des constructions, s'était mis dans la gêne et ne souhaitait rien plus que de mettre la main sur quelque bonne somme d'argent qui le tirât d'affaire, mais cette aventure-là n'est pas commune. Une adroite Simmenthalaise qui a eu vent de ses bonnes dispositions d'esprit, en a fait fonds pour exploiter sa crédulité; elle lui a expliqué qu'il devait y avoir dans sa propriété, enterré quelque part, un trésor de 50 millions de francs qui y avait été caché en leur temps par les Romains, et était depuis lors gardé par des esprits; notre homme y crut volontiers, ayant entendu dire que jadis des soldats romains gardaient la seule route militaire allant de ces contrées en Italie et qui devait passer par les vallées de Kander et de Gaster, le col de Lœtschen et le Septimer. La femme dont il s'agit, qui a la réputation de faire des cures merveilleuses par sa seule piété, l'assura que ses prières agiraient efficacement pour engager les esprits à lui laisser le trésor, mais que pendant ce temps de rude hiver il fallait que ses forces fussent soutenues par une bonne nourriture, et elle tira de lui 30 fr. à cet effet.

Le brave homme travailla de la pioche et le creusa pendant 19 jours; avec quel ardeur, et s'il transpira, on peut en juger; mais le trésor n'apparaissait pas; il alla donc voir sa diseuse de bonne aventure, qui lui dit que les esprits inquiétés avaient sans doute transporté le trésor ailleurs et l'engagea à prier de toute sa force avec sa femme pour qu'ils le remissent en place. L'homme donna encore 30 fr. pour cette belle perspective, regagna son logis où il pria avec autant de véhémence qu'il avait pioché, mais sans plus de succès; la femme trouva qu'il devait y avoir là quelque obstacle fort singulier et elle lui proposa d'aller demander des prières aux capucins d'Olten; mais il faudrait leur faire un petit présent, et le voyage n'était pas sans coûter quelque argent aussi; l'homme dénoua de nouveau les cordons de sa bourse, si bien qu'il en est déjà pour 120 fr., et maintenant sa conseillère dévouée l'engage à aller lui-même en Allemagne visiter un couvent de capucins qui, à l'en croire, est d'une force fabuleuse sur la conjuration des esprits. Le pire de l'affaire, c'est que le pauvre beruë ayant dans ses feuilles rencontré par hasard du schiste micacé, y voit des traces d'argent et ne veut plus démoder de l'idée de son trésor. — Le *Tagblatt* se demande pourquoi la police ne met pas la main sur la femme.

— On annonce la mort de M. Werthmüller, contrôleur en chef de la fabrique d'armes fédérale.

— Une sixième victime est morte des suites de brûlures graves reçues à l'incendie d'Anet.

Les pertes sont évaluées à 36,400 fr.; on ne connaît pas encore la cause de l'incendie, mais il est attribué à la négligence.

Soleure. — Un Alsacien, conducteur de machines de la Suisse-Occidentale, attaché au dépôt de Neuchâtel, a été trouvé mort dans le train arrivant à Olten. Il avait été dans son pays natal croyant s'y remettre d'une affection de poitrine; se sentant plus mal, il voulut revenir auprès des siens. La mort l'a surpris près du tunnel du Hauenstein.

Bâle-Campagne. — L'état de santé de M. le conseiller national Graf inspire de sérieuses inquiétudes. Appelé à Lausanne par ses fonctions de suppléant du Tribunal fédéral, M. Graf y est tombé malade et a dû rentrer immédiatement à Liestal.

Argovie. — Le conseil d'Etat a décerné au chef de l'atelier d'armuriers dans l'arsenal cantonal, M. Rod. Blattner, de Kuttigen, en témoignage de reconnaissance pour 50 années de bons services rendus à l'Etat dans cette modeste position, la petite médaille d'argent du mérite du canton d'Argovie avec une gratification.

— La semaine dernière, il circulait à Menzikon des pièces fausses de 2 francs du millésime de 1879. — Trois personnes ont été arrêtées.

Tessin. — Le correspondant de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, M. Scartazzini, avait lancé dans le *Dovere* de graves injures contre la Cour et les jurés. Jeudi après-midi il a été sommé de déclarer s'il maintenait ou non ses assertions et comme il gardait le silence, le président de la Cour a donné l'ordre de l'expulser des places réservées aux journalistes.

M. Scartazzini pourra, s'il le veut, assister aux débats dans la partie de la salle réservée au public.

Tous les représentants de la presse radicale ont suivi M. Scartazzini et s'abstiennent d'assister aux séances. On s'attend à ce sujet à une démarche collective des avocats radicaux.

Le président de la Cour a reçu un télégramme contenant une protestation émanant d'une réunion radicale de Bellinzona contre la violation de la liberté de la presse, de la publicité des séances et des droits de la défense.

L'interrogatoire des témoins de la défense de Mola continue.

Jusqu'ici 220 témoins ont été entendus.

Vaud. — Dans une de ses dernières sessions, le grand conseil a renvoyé au conseil d'Etat, avec recommandation, une pétition d'Yverdon demandant la révision — dans le sens d'une réduction — du tarif des honoraires des avocats.

Neuchâtel. — A Neuchâtel, dans la nuit de mardi à mercredi, des voleurs se sont introduits dans l'hôtel Bellevue par la fenêtre de la cuisine située dans le sous-sol du bâtiment. On a coupé, au moyen d'un sécateur, le treillis en fil de fer qui protège la fenêtre à l'extérieur, puis on a cassé un carreau, et on a fait jouer l'espagnolette. Les voleurs se sont emparés d'une certaine quantité de services en ruolz; ils ont pris aussi 160 fr. qui se trouvaient dans un tiroir, une montre, un revolver, une bible allemande et une camisole en flanelle; ils ont trouvé du lait qu'ils ont fait cuire et dont ils se sont régalés séance tenante; quatre œufs durs ont aussi disparu. Les voleurs ont laissé sur une table un grand couperet, ainsi que le sécateur qui a servi à couper le treillis. La justice informe.

Genève. — La Faculté de droit de l'Université a conféré lundi dernier le grade de licencié en droit à M. Théophile Dufresne, de Genève.

CANTON DE FRIBOURG

Nous lisons dans le *Chroniqueur*: « Le 6 avril, Mgr l'évêque de Lausanne a réuni à l'évêché, en synode ordinaire, MM. les doyens du diocèse et les membres de la cour épiscopale.

« Le but de cette réunion qui a lieu chaque année après les Pâques, est de faire la distribution des saintes huiles et du saint-dhrème, lesquels doivent être renouvelés chaque année et sont bénis solennellement par l'évêque le jeudi-saint; puis de traiter de différents points de doctrine et de disci-

pline, comme aussi de tout ce qui peut contribuer, selon les circonstances, à une sage direction des pasteurs, au salut des âmes et à la gloire de Dieu.

« Au jour indiqué, les ecclésiastiques convoqués se rendent à l'évêché, à 8 heures du matin, et accompagnent l'évêque à l'église des Ursulines, où ils chantent le *Veni Creator* et où Monseigneur célèbre le saint sacrifice pour implorer la bénédiction du Ciel sur les pasteurs et les fidèles confiés à leurs soins. Ensuite, MM. les doyens reçoivent le vase des saintes huiles, retournent à l'évêché et prennent place dans la chapelle, où Monseigneur ouvre la séance, laquelle est employée à traiter différentes questions pratiques, relatives à l'exercice du saint ministère, aux visites pastorales et à l'instruction de la jeunesse, sur laquelle l'Eglise doit, en vertu de sa mission divine, exercer une influence efficace, afin qu'elle soit vraiment chrétienne et fasse le bonheur des individus comme de la société.

« Dans ces assemblées, tout se passe avec dignité; il y règne la plus grande liberté de parler, de proposer et de discuter, mais toujours aussi avec le respect dû au premier pasteur qui préside, parce que c'est à lui, comme à un successeur des apôtres, qu'il appartient de prononcer, comme juge, sur les questions agitées.

« A la fin de la séance, Messieurs les doyens reçoivent le sujet des thèses qui doivent être traitées par écrit en forme de mémoires et discutées dans les conférences décanales, pour être plus tard soumises à l'approbation épiscopale. Ces thèses roulent, en général, sur la théologie dogmatique, la morale, le droit canonique, la liturgie et d'autres branches des sciences ecclésiastiques.

« Ainsi le synode des doyens, par une salutaire influence, transmise du chef à tous les membres du clergé, contribue à resserrer les liens de l'unité, à conserver l'uniformité, à ranimer le zèle, à maintenir et à exciter l'amour de l'étude et de la science, à rendre le saint ministère plus fécond en fruits de salut, et en rattachant de plus en plus les pasteurs inférieurs au premier pasteur du diocèse, et par celui-ci, au pasteur suprême de l'Eglise universelle, le synode les affermit tous dans une union de foi et de charité; or, c'est à cette union, marque caractéristique des vrais disciples du Fils de Dieu, qu'est due cette force qui les rend invincibles, pour combattre les erreurs et les séductions de quelque côté qu'elles viennent et pour en préserver les fidèles confiés à leurs soins.

Nous ajoutons que Sa Grandeur Monseigneur Cosandey a recommandé aux vénérés doyens l'Œuvre de Saint-François de Sales et autres Œuvres semblables.

Le rapport du département fédéral du commerce et de l'agriculture décerne à nos deux gardes du district franc le plus bel éloge:

« Fribourg, dit-il, possède pour la surveillance de son district franc deux gardes-chasse très-assidus et très-consciencieux. »

MM. Mooser, à la Villette, et Currat, à Grandvillard, sont en effet d'excellents employés qui méritent ce témoignage de satisfaction.

(Chroniqueur.)

Le Vénérable Chapitre de Saint-Nicolas vient de désigner M. le Rd chanoine Bornet comme recteur de Saint-Jean, en remplacement de M. le Rd chanoine Paul Perriard, nommé curé de ville.

La commune de Chandon est placée sous administration spéciale, et MM. Pauchard, Pache, Ant., à Chandon, et Moltz, J., régent à Ponthaux, sont nommés administrateurs, le premier comme syndic.

Le *Vaterland* et la *Gazette de Lausanne* annoncent une transformation du *Chroniqueur* et indiquent même les noms qui composeront le nouveau Comité de ce journal.

Nous savons de source certaine que les renseignements publiés par les deux journaux ci-dessus sont inexacts, incomplets, et en tout cas fort prématurés.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 8 avril.

Plusieurs conseils généraux ont énergiquement protesté contre les décrets du 29

mars. Nous pouvons citer les conseils des Côtes-du-Nord, du Finistère, de la Loire-Inférieure, du Morbihan, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, de la Vendée, de la Haute-Garonne, de la Haute-Loire, de la Haute-Saône, de la Haute-Vienne, de la Vendée, des Landes et du Pas-de-Calais. Le conseil général de Perpignan, seul, dont la majorité est républicaine, a cru devoir émettre un vœu favorable aux mesures prises contre les congrégations.

Le préfet des Pyrénées-Orientales s'est bien gardé de protester, tandis que, dans les autres départements, les agents du pouvoir ont tous demandé la question préalable et déserté — ce qui, entre parenthèses, est fort plaisant — la salle des assemblées départementales.

Un certain nombre de conseils généraux, où domine l'élément républicain, ont refusé de s'occuper de la question, ne voulant pas appuyer de leurs vœux le gouvernement, dans la voie d'arbitraire et de violence où il s'est engagé.

Un de nos amis, causant l'autre jour avec l'un des députés les plus radicaux et dont la place est sur les confins de l'Union républicaine et de l'extrême gauche, lui disait à propos de la lettre du prince Napoléon que, décidément, la fortune mettait tous les atouts aux mains de la République. Mais ajoutait-il, pourquoi vous obstinez-vous à gâcher votre partie à plaisir ? Pourquoi vous créer des difficultés gratuites et terribles, comme celles de la lutte contre le catholicisme ?

« Ah ! vous avez bien raison, répondit mélancoliquement le radical ; beaucoup de mes collègues pensent là-dessus comme moi, qui pense comme vous. Mais nous faisons rarement ce que nous voulons ; il nous faut, bon gré malgré, nous soumettre à la discipline de notre parti. »

La discipline est une belle chose, mais qui donc ici donne le mot d'ordre ?

Le résultat de la lutte électorale dans le Doubs est très incertain. Le candidat ministériel, M. Ordinaire, est combattu avec une grande vivacité, et M. Beauquier, le candidat intransigeant, compte beaucoup de partisans.

Un singulier on-dit des sphères officielles :

M. de Bismark aurait travaillé de ses propres mains à apaiser les dissentiments qui s'élevaient entre Paris et Pétersbourg, à la suite de l'incident Hartmann. Le chancelier aurait acquis, on ne dit pas comment, la preuve qu'il n'avait rien à craindre d'une alliance franco-russe, qui naguère l'effrayait si fort, et en témoignage de satisfaction, il aurait opéré lui-même en vue d'un rapprochement qui serait aujourd'hui en bonne voie et dont le retour du prince Orloff à Paris deviendrait le gage certain.

Décidément, ce n'est pas par la vraisemblance que brillent les renseignements des officieux.

Étant de droit commun de protéger la société contre les fous, on se demande s'il n'y aurait point lieu, pour le monde financier particulièrement de garantir les fous, vulgairement dénommés les gogos, contre la spéculation des gens d'affaires.

Ce cas existe... En effet, en matière de Bourse, nos tribunaux appliquent :

L'exception de feu à quiconque ne répugne pas de l'invoquer pour se soustraire à son hallucination momentanée.

Comment expliquer, sur notre place de Paris, l'empirement des cours auxquels nous venons d'assister et que rien, vrais absolument rien ne justifie, vu le peu d'importance des affaires, abstraction des primes qui ne sont absolument que du jeu !

Peu ou point de changement dans le bilan de la Banque de France. La Protection a progressé sensiblement.

Aucun changement sur les consolidés anglais et lourdeur sur l'ensemble des fonds étrangers.

P.-S. — Les droites sénatoriales procéderaient par voie d'interpellation dès la rentrée. Il n'est pas encore certain que M. Dufaure intervienne dans ce débat. Il ne le fera que si le gouvernement se met directement en lutte avec la majorité sénatoriale acquise contre l'art. 7. Son opinion, en effet, est que le gouvernement devait accepter le vote du Sénat et le respecter. S'il trouvait la situation dangereuse, il devait procéder par le dépôt d'une loi spéciale aux congrégations.

Le Pays proclamait la déchéance du prince Napoléon et couronnait ses deux fils, aujourd'hui l'Estafette répond : « Oui, maintenant c'est fini entre le prince Napoléon et ceux qui lui demandent de se dégrader en condamnant les lois de son oncle et les convictions de toute sa vie. C'est fini surtout entre les enfants du prince Napoléon et vous. »

France. — Une touchante manifestation a eu lieu, mercredi, à Lille, en faveur des Pères de la Compagnie de Jésus. L'excellent journal la *Vraie France* nous en apporte le récit :

Un millier d'hommes appartenant à toutes les classes de la Société, ont demandé à être présentés au recteur et aux professeurs du Collège des Révérends Pères.

M. Henri Bernard, l'honorable industriel, président de la Chambre de Commerce de Lille, a prononcé, d'une voix émue, un discours interrompu à plusieurs reprises par de chaleureuses acclamations.

Il appartenait à la généreuse et grande cité industrielle du Nord, de donner à la France catholique le haut exemple de cette imposante manifestation. C'est elle qui, avec un empressement et un zèle admirables, a jeté les fondements de la première Université catholique.

La noble réponse du recteur, un exilé de 1828 et de 1845, nous indique avec quelle énergie les congrégations religieuses sont résolues à défendre les droits et les libertés que la loi leur garantit contre les rigueurs arbitraires d'un pouvoir qui obéit aux exigences des jacobins du parlement :

« Forts de notre droit et de l'assentiment des consciences honnêtes, s'est écrié le Père Pillon, nous ne renoncerons pas à ce que la loi nous accorde de liberté. Jamais nous n'abandonnerons ces écoles, ces églises, ces religions demeures, acquises ou construites sur la foi des promesses formelles contenues dans la loi. Il y va de la conscience, de l'honneur, de la majesté même des lois... »

C'est notre pensée à tous. C'est aussi la pensée du cardinal-archevêque de Cambrai.

Après nous avoir écrit à la date du 29 mars, ces simples mots, plus éloquentes que tous les discours : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. » Recevez mes félicitations. Son Eminence, dès le surlendemain, nous enjoignait d'annoncer à la ville de Lille que notre école Saint-Joseph subsiste et subsistera, dût l'auguste vieillard se faire, pour nous seconder, maître d'étude !

D'enthousiastes acclamations ont salué ces viriles paroles.

Le langage des journaux bonapartistes confirme la division, prévue à la suite de la lettre du prince Napoléon, entre les bonapartistes conservateurs et les bonapartistes avancés.

L'Ordre et l'Estafette répliquent vivement à l'article de M. de Cassagnac ; ils constatent qu'il n'y a rien de commun entre l'impérialisme de M. de Cassagnac et le parti dont le prince Napoléon est le chef.

L'Estafette déclare que tout est fini entre les vrais bonapartistes, démocrates avant tout, défenseurs de la Révolution, qui préfèrent la République au gouvernement de tout autre régime, et les faux bonapartistes rétrogrades ; entre les bonapartistes patriotes, qui attendent le succès d'un mouvement naturel de l'opinion, et les bonapartistes brouillons, qui rêvent un coup de force.

Le *Moniteur universel* a reçu une dépêche de Nantes lui annonçant qu'une délégation nombreuse de pères de famille s'est présentée à la préfecture pour déposer entre les mains du préfet une protestation contre les décrets du 29 mars.

Le préfet a reçu la délégation avec courtoisie, mais il n'a pas voulu recevoir la protestation, prétendant qu'étant un agent d'exécution, il ne pouvait être un agent de transmission.

Cette protestation sera envoyée au gouvernement par une autre voie.

Italie. — La *Lega della democrazia italiana* annonce qu'au congrès socialiste qui a eu lieu le 14 mars à Bologne, on a pris la résolution de former un parti socialiste italien, afin de réunir autour d'un centre commun les socialistes isolés de toutes les nuances. La constitution définitive de ce parti aura lieu, dit-on, à Milan vers la fin d'avril. On sait que jusqu'à présent les socialistes n'ont pris aucune part à la vie publique en Italie. Cette résolution signifie donc un changement important dans leur tactique. Le congrès a, d'ailleurs, affirmé de nouveau que la réorganisation sociale de la nation ne pourra avoir lieu que par suite d'une révolution populaire.

Angleterre. — Jusqu'ici, les libéraux gagnent 87 sièges.

Le *Daily-Telegraph* annonce comme probable la nomination du prince Arthur, duc de Connaught, comme vice roi d'Irlande.

Autriche-Hongrie. — Le 7 avril, le gouvernement a présenté aux Chambres hongroises un projet de loi relatif à l'ouverture d'un emprunt pour les travaux à en-

treprendre en vue de la régularisation de la Theiss et dans l'intérêt de la ville de Szegedin.

Aux termes de ce projet, le ministre des finances est autorisé à émettre un emprunt à lots de 40 millions de florins, dont 25 pour la régularisation de la Theiss et 15 pour la reconstruction de la ville de Szegedin. Cet emprunt, qui rapportera 4 0/0, est remboursable dans le délai de cinquante ans. L'émission aura lieu par termes successifs jusqu'en 1882.

Les journaux de Vienne disent que l'on a arrêté, dans la journée du 6, un employé de la maison Rothschild, accusé de détournements de fonds.

Jean Strasser, né à Micheldorf, dans la Haute-Autriche, âgé de trente-sept ans et marié, occupait un poste de confiance dans la maison. Il était employé comme caissier à la section des effets, et il avait abusé de la confiance dont il jouissait pour détourner, dans l'espace de quelques années, de 500,000 à 550,000 florins. Il jouait à la bourse et il était constamment en mauvaise veine. Des opérations malheureuses ont englouti successivement toutes les sommes dérobées. La maison Rothschild, avertie depuis quelque temps, avait fait vérifier en secret tous les comptes, et quand elle eut acquis les preuves de la culpabilité de Strasser, elle le fit arrêter. Deux coulissiers qui avaient fait des opérations de bourse pour le compte de l'employé ont été arrêtés.

Allemagne. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce qu'à la suite du vote du Conseil fédéral sur la question de savoir si les récépissés des mandats de poste et des remboursements devraient être soumis au droit de timbre, vote dans lequel la Prusse, la Bavière et la Saxe sont demeurées en minorité, le prince Bismark a offert sa démission à l'empereur, parce qu'il ne peut prendre la défense du vote de la majorité contre la Prusse, la Bavière et la Saxe.

Lors du vote, la majorité a été de 30 voix, la minorité de 28 ; les 28 voix représentent une population de 30 millions.

On mande de Vienne au *Daily-News* que le prince de Bismark démissionnerait à la suite d'efforts du parti de la cour pour rendre les relations avec la Russie plus cordiales.

L'empereur a répondu à la lettre de démission de M. de Bismark par l'ordre de cabinet suivant :

« A votre demande du 6 avril, je réponds que je ne méconnaissais pas les difficultés qui pourraient résulter pour vous d'un conflit entre les devoirs que vous impose la Constitution de l'empire et la responsabilité qui vous incombe, mais que je ne vois là aucun motif suffisant d'accepter votre démission. Vous estimez ne pas pouvoir remplir dans le cas actuel le rôle qui vous est assigné par les art. 16 et 17 de la Constitution. Mais je crois préférable de vous laisser la pleine liberté de me proposer et de présenter ensuite au Conseil fédéral les mesures que vous croirez les plus propres à écarter pour l'avenir par voie constitutionnelle les conflits du même genre qui pourraient se présenter. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce qu'à la suite du vote du Conseil fédéral sur la question de savoir si les récépissés des mandats de poste et des remboursements devraient être soumis au droit de timbre, vote dans lequel la Prusse, la Bavière et la Saxe sont demeurées en minorité, le prince Bismark a offert sa démission à l'empereur, parce qu'il ne peut prendre la défense du vote de la majorité contre la Prusse, la Bavière et la Saxe.

Lors du vote, la majorité a été de 30 voix, la minorité de 28 ; les 28 voix représentent une population de 30 millions.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* relève les inconvénients résultant de la circonstance que les petits Etats de la Confédération peuvent voter dans le sein du Conseil fédéral par substitution, c'est-à-dire par l'intermédiaire de représentants d'autres Etats. « Nous croyons, dit ce journal, que la présidence de ce Conseil fera bien de chercher à remédier, par des propositions tendant à la révision du règlement des délibérations, au tort que peut causer au développement de notre vie constitutionnelle l'amoinissement de la coopération des Etats aux travaux du Conseil fédéral. Peut-être serait-il opportun de procéder à une division des travaux, de telle sorte que les plus importants d'entre eux pussent être concentrés dans un espace de temps assez circonscrit pour qu'il fût possible aux ministres dirigeants des Etats d'y participer sans préjudice pour les affaires dont ils

portent la responsabilité dans leurs pays respectifs. »

Russie. — D'après les avis de Saint-Petersbourg, reçus par le *Daily-News*, les troupes russes de la Sibirie méridionale ont reçu l'ordre de marcher immédiatement vers la frontière de Chine.

La nouvelle annonçant l'invasion des frontières russes par les Chinois est confirmée par une dépêche du correspondant du *Daily-News* à Saint-Petersbourg.

Le chiffre des troupes est même supérieur à celui qui avait été indiqué. On dit qu'elles s'élèvent à un total de 20,000 hommes. Le fleuve Amour étant gelé, son passage ne présente aucune difficulté.

La position du chargé de légation chinois à Saint-Petersbourg est en ce moment peu enviable, comme on peut aisément le supposer. On dit que l'amiral Aslanbegoff, qui commande l'escadre de l'Orient, recrutée des équipages supplémentaires japonais pour se rendre à Vladivostok, où il compte débarquer et laisser les équipages russes, qui, comme on le sait, sont parfaitement dressés comme soldats de marine.

Turquie. — On écrit de Constantinople, le 25 mars :

« La crise ministérielle dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre a été provoquée par un mémoire que Fuad-Pacha, le mufti, a remis au sultan. Il y exposait très sincèrement les maux qui accablent le pays, la situation précaire de l'empire, ainsi que les conséquences qui en peuvent résulter. Le sultan, auprès duquel la vérité a un accès très difficile, en a été fortement impressionné. Comme Fuad-Pacha a la réputation d'un homme intègre, droit, bon patriote et bon officier, sa démarche avait une gravité exceptionnelle. »

« Tout le monde crut d'abord qu'elle aurait pour conséquence immédiate un changement de cabinet, d'autant plus que le mémoire en question est un véritable acte d'accusation contre Saïd-Pacha et ses collègues. Le Sultan, en effet, était prêt à reprendre le sceau à son favori ; mais ce dernier, avisé à temps, accourut au palais et y usa si bien de son influence, qu'Abdul-Hamid, au lieu de le destituer, à la surprise générale, fit passer Fuad-Pacha devant un conseil de guerre comme calomniateur et traître ! La Cour martiale a été constituée de suite ; elle se compose de trois muftis, de cinq généraux de division et du ministre de la justice, — et Fuad-Pacha y a déjà comparu. On lui a demandé des preuves de ce qu'il a avancé dans son écrit. La première séance, secrète, a duré plus de trois heures. L'accusé en est sorti libre sur parole ; mais l'affaire est loin d'être terminée ; au contraire, elle prend de grandes proportions et absorbe l'attention de toute la population musulmane. C'est une lutte que les vrais patriotes ottomans ont engagée avec la *camarilla* qui se trouve au pouvoir, une lutte de l'issue de laquelle dépendront les destinées de ce malheureux pays. »

Les territoires cédés au Monténégro par l'échange que vient de sanctionner le Sultan comprennent tout ce que demandait la contre-proposition du Monténégro, excepté deux hauteurs dominant les rivières Boyana et Zem. Cette exception est acceptée par le Monténégro.

La Porte retirera ses troupes des territoires concédés et laissera le Monténégro en prendre possession.

Roumanie. — M. Boerescu, répondant à des interpellations, dit que les relations sont bonnes avec toutes les puissances. Le gouvernement suit une politique essentiellement roumaine, consistant à maintenir de bonnes relations avec toutes les puissances, sans se faire l'instrument d'aucune. (*Applaudissements.*)

Birmanie. — Des marchands chinois ont reçu la nouvelle que Theiban, roi des Birmans, serait mort de la petite vérole. On craint une guerre civile.

Océanie. — Le 27 janvier, un terrible cyclone a plongé dans la désolation la colonie pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie. Nombre de maisons, d'églises et d'écoles ont été renversées. 30 personnes ont péri.

Lundi matin, 12 courant, à 9 heures, un service funèbre sera célébré à l'église des Cordeliers, pour le repos de l'âme de
M^{lle} la comtesse Natalie d'Affry.

